



MAIRIE DE CHÂTENAY-SUR-SEINE

Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Provins

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du 9 juin 2023

Convocation

02.06.2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS**, Maire, sur convocation qui lui a été adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent(e)s : Mesdames Stéphanie BANOS, Delphine FASSIER, Alison LENOIR et Messieurs Benjamin HUDEBINE, Gérard DESORMES, David SCHVOCH, Cédric LENOIR.

Absent(e)s : Madame Christine ACCARDO-CARMELINO, Madame Sandrine BUISSET et Messieurs Michael FASSIER, Jean-Yves BIGOT.

Pouvoir(s) : Mme Corinne CASTERS représentée par M Gérard DESORMES, Monsieur Thierry MONDO représenté par Mme Stéphanie BANOS et Mme Séverine HARTEMANN représentée par Mme Delphine FASSIER.

Secrétaire : Mme Delphine FASSIER

Après l'appel nominal des présents, Madame le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Madame le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Elle renvoie la séance au mardi 13 juin 2023 à 20 heures. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

ORDRE DU JOUR :

- ÉLECTION SÉNATORIALE 2023
- DÉMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE
- SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE
- INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- COMMISSION ÉLECTORALE 2023-2025
- MODIFICATION DE POSTE - TEMPS DE TRAVAIL
- DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNAL
- CONVENTION DE GESTION D'UN SERVICE PUBLIC SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE – CHÂTENAY/EGLIGNY
- APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT PÉRISCOLAIRE
- MODIFICATION DU TARIF DE LA RESTAURATION PÉRISCOLAIRE
- CRÉATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE
- AFFAIRES DIVERSES

Le quorum n'étant pas atteint, Madame le Maire lève la séance à 20h45.

**Le Maire,
Stéphanie BANOS**

